

Département  
du Haut-Rhin

Arrondissement  
de Mulhouse

Commune de **BLOTZHEIM**  
=====

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du conseil  
municipal

=====

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 27  
Conseillers présents : 20  
Conseiller absent : 7  
Procuration : 5

Séance du 31 mai 2012

ENTRÉ le  
13 JUIN 2012  
Sous-Préfecture de Mulhouse

Sous la présidence de M. Jean-Paul MEYER, Maire,

Présents : Mmes & MM. Lucien GASSER, Sandrine SCHMITT, Stefania EHKIRCH, Jean-Marc HAAS & Yves MAURER, adjoints.

Mmes & MM. Julien ZIMMERMANN, Morand OBERDORF, Francis CARNET, Maurice CARNOD, Gilberte BISCH, Audrey GOEPFERT, Maryvonne THUET, Pierre STOFFELBACH, Jocelyne LIEBY, Christine LINDER, Christophe SCHLICHT, Alain MULLER, Corinne STIMPFLING, Yolande WINTZERITH, Fabien HENGY & André SCHMITT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mmes & M. Huguette HASSEL, Martine LEFEBVRE, Edith BIXEL, Marie-Christine PIRON & Pierre HERZOG, conseillers municipaux.

---

**PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 29 MARS 2012**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOTZHEIM**

1. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine SCHMITT en qualité de secrétaire de séance.
2. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance publique du 29 mars 2012.
3. Le conseil municipal, par 22 voix pour (dont 4 procurations) et 4 abstentions (dont 1 procuration), autorise le Maire à la régularisation d'une écriture comptable à insérer dans une décision modificative N° 1 au budget primitif 2012 de la commune.

4. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la passation de conventions relatives à l'enfouissement du réseau France Telecom dans le cadre du programme de voirie 2012, autorise le Maire à leur signature et charge le Maire du mandatement des dépenses y relatives prévues au budget 2012.

5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prononce la levée de la déchéance quadriennale à l'encontre des entreprises citées dans l'état de développement des soldes du compte 40471 actualisé au 18 avril 2012 et de leur restituer le montant des retenues de garantie respectives.

6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend note de l'obligation pour les communes de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat, dans les mêmes conditions que pour les écoles publiques, pour les élèves domiciliés sur le territoire et fixe la contribution annuelle à 400,- € à verser au prorata du nombre d'élèves du primaire résidants à Blotzheim.

7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, annule la délibération du 15 mars 2012 relative à l'instauration d'un dépassement du coefficient d'occupation des sols pour performance énergétique qui n'a pas fait l'objet de la procédure d'association du public préalable et prend bonne note que cette consultation sera réalisée très prochainement sur le même sujet à l'issue de laquelle les observations éventuelles formulées seront présentées lors d'un prochain conseil municipal afin de pouvoir entériner définitivement cette mesure.

8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend note des dispositions de la loi du 20 mars 2012 qui prévoit une majoration de 30 % des droits à construire pour l'agrandissement et la construction de bâtiments à usage d'habitation résultant des règles de gabarit, de hauteur, d'emprise au sol ou du coefficient d'occupation des sols fixées par le Plan Local d'Urbanisme, mandate l'ADAUHR aux fins de réaliser une note d'information sur les conséquences de l'application de cette loi sur le ban communal et charge le Maire du paiement des honoraires de l'ADAUHR, à savoir 3.115,42 €.

9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme des vacances d'été 2012 et de la semaine « Raid Aventure » à Morzine dans le cadre de l'animation jeunesse et fixe les grilles tarifaires y relatives.

10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme des activités du CLSH « Les Mikados » pour les vacances d'été et de pré- rentrée 2012 et fixe les grilles tarifaires y relatives.

11a. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte de l'avis favorable du Centre de Gestion du Haut-Rhin dans le cadre de la transformation d'un poste dans le tableau des effectifs du personnel de la commune.

11b. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création d'un nouveau poste dans le cadre d'une mutation externe (technicien territorial) et charge le Maire des modifications en ce sens du tableau des effectifs et de la signature de l'arrêté individuel correspondant.

12. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'octroi d'une subvention de 2.300,- € à l'association du « Trottoirfascht », la prise en charge par la commune de dépenses diverses relatives aux animations à prévoir ainsi qu'une aide logistique en liaison avec le personnel communal.

13. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la vente de la parcelle communale N° 53 en section 33 d'une superficie de 8,74 ares à la SARL FIMOB au prix de 69.920,- € sur la base de 8.000,- € l'are et la rétrocession gratuite de la parcelle N° 303 en section 33 d'une superficie de 1,49 are dans le cadre d'un projet de lotissement entre la rue de la Chapelle et la rue Charles Wolf et charge le Maire de la signature des actes notariés correspondants.

14. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition des parcelles N° 828/145 d'une superficie de 28 m<sup>2</sup>, N° 830/145 d'une superficie de 5 m<sup>2</sup> et N° 833/146 d'une superficie de 30 m<sup>2</sup> au prix de 2.970,- € sur la base de 4.500,- € l'are dans le cadre de l'alignement de la rue du Steg, autorise le Maire à nommer un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique préalable au reclassement de cette parcelle dans le domaine public communal et charge le Maire de la signature de l'acte de vente correspondant ainsi que de la prise en charge de tous les frais à intervenir, notamment les honoraires du notaire et du commissaire enquêteur.

15. Le conseil municipal prend note de l'attribution des lots dans le cadre de la rénovation du clos et couvert avec aménagement du 2<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville.

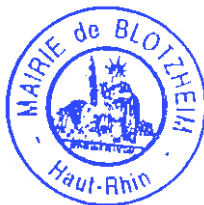
16. Le conseil municipal prend note des actes de gestion opérés par le Maire dans le cadre de sa délégation conférée par la délibération N° 5 du 28 mai 2009.

17. Le conseil municipal prend note des dispositions de l'arrêté préfectoral du 22 mars 2012 autorisant la société AMAC AEROSPACE à étendre ses activités de maintenance et d'aménagement d'avions gros porteurs sur la plate-forme aéroportuaire de Bâle-Mulhouse à Héisingue.

18. Le conseil municipal prend note que le rapport général du commissaire aux comptes de la Petite Camargue Alsacienne (exercice 2011) ainsi que le rapport d'activités de l'Eurodistrict Trinational de Bâle (exercice 2011) sont mis à la disposition du public et consultables pendant les heures d'ouverture des bureaux.

19. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.



Le Maire,

Jean-Paul MEYER